



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté
par la
Confédération des syndicats nationaux

à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie
et des ressources naturelles

dans le cadre de la
consultation publique
sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge

Le 2 décembre 2013

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
tél. : 514 598-2271
télééc. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Introduction	5
La démarche de consultation	6
La minimisation des effets environnementaux.....	7
Les personnes d'abord.....	10
Les bénéfices économiques anticipés	12
Conclusion	15
Recommandations.....	17

Introduction

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, principalement sur le territoire du Québec, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans 8 fédérations, ainsi que sur une base régionale dans 13 conseils centraux.

La CSN apprécie de pouvoir participer à cette consultation publique sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge. Les questions touchant les hydrocarbures nous interpellent, car en tant qu'acteur et partenaire social, nous sommes d'avis que l'utilisation de cette ressource doit se faire avec une empreinte écologique aussi faible que possible et une prospérité économique aussi grande que possible.

La CSN a participé cet automne à la consultation sur la nouvelle politique énergétique et, dès lors, nous nous prononçons pour un moratoire complet sur l'inversion du flux de la canalisation, et ce, tant que des études indépendantes ne viendraient pas confirmer la faiblesse des risques environnementaux et l'importance des retombées économiques.

Bien que nous comprenions que pour cette consultation la date butoir imposée par l'Office national de l'énergie dicte des délais à respecter, nous sommes d'avis que l'ensemble de la filière des hydrocarbures mérite d'être examiné dans sa globalité. Il existe une multitude de questions qui sont sans réponse pour le moment et sur lesquelles aucun débat de société n'a été mené. Or, ce n'est pas en fractionnant le débat que la société québécoise se bâtira une vision cohérente concernant l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des hydrocarbures. Cette filière est au cœur du modèle de développement actuel et concerne notre développement tant économique, social qu'environnemental.

La démarche de consultation

Bien que la CSN apprécie pouvoir participer à cette consultation publique, nous déplorons le peu de temps entre l'annonce qu'en a faite le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le début de cette consultation. Rappelons que c'est le 29 novembre 2012 que la compagnie Enbridge déposait à l'Office national de l'énergie (ONÉ) une demande concernant l'inversion et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9B. Nous sommes en droit de nous interroger sur le délai d'un an entre l'annonce d'Enbridge et la tenue de cette consultation publique par le gouvernement du Québec. La question des hydrocarbures est un enjeu majeur de la société québécoise, il est donc dommage d'accorder si peu de temps à ce débat.

La CSN est d'avis que cette consultation aurait dû être menée avant les audiences de l'ONÉ, afin que le gouvernement y participe avec en poche les recommandations et les avis des citoyennes et citoyens et des groupes consultés. Ceci aurait permis, selon nous, au gouvernement d'exprimer clairement les volontés de la société québécoise. Il pourra s'avérer plus difficile de contester la décision rendue par l'ONÉ quand en aucun temps le gouvernement n'a exprimé quelles étaient les conditions fondamentales à respecter pour que ce projet soit approuvé tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

La CSN déplore également le fait que cette consultation soit menée sans qu'aucune nouvelle étude portant exclusivement sur la canalisation 9B ne soit effectuée. Dans le but d'optimiser les recommandations émises dans le cadre de cette consultation, il aurait fallu effectuer les études pertinentes auparavant. Le délai d'un an entre la volonté d'Enbridge d'inverser le flux et le début de la consultation laissait le temps nécessaire pour les réaliser. Il serait d'ailleurs ironique que le résultat des études contredise les recommandations émises par cette commission ou que les résultats des recherches nous arrivent après qu'Enbridge ait inversé le flux de la canalisation. Il est inutile ici de rappeler que l'ONÉ fera part de sa décision d'inverser ou non le flux de pétrole dès le début de l'année 2014. Bien que cette question soit de juridiction fédérale, il aurait été souhaitable que le gouvernement s'exprime devant le plus grand nombre de tribunes possible.

Pour la CSN, ce projet d'inversion ne doit pas être examiné sous le seul angle de la rentabilité économique. Nous le disons depuis longtemps, mais la prise en compte des externalités, comme celles des effets sur l'environnement, doit aussi être considérée au moment de décider de l'avenir de ces projets. Il ne faudrait pas que cette commission parlementaire se tienne dans le seul but de pouvoir dire que l'on a consulté, sans être à l'écoute de ce que chaque groupe et chaque personne est venu vous exprimer ici.

La minimisation des effets environnementaux

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) note une augmentation du nombre de déversements d'oléoducs depuis les dix dernières années et un des facteurs qui explique cette augmentation est qu'une partie de l'infrastructure des pipelines a été construite dans les années 50 et pourrait être plus sujette aux fuites en vieillissant. Le pipeline d'Enbridge ne fait pas exception à cette règle. En effet, il a été construit il y a près de 40 ans avec les normes de sécurité de l'époque et au moment où le pétrole brut était principalement de type conventionnel.

D'ailleurs, le bilan environnemental de la firme Enbridge n'est pas très reluisant. Selon l'Institut Polaris, entre 1999 et 2010, Enbridge fut responsable de 804 déversements de pétrole en Amérique du Nord. Cette situation nous semble alarmante et la gestion de ces déversements par l'entreprise préoccupe la CSN quant à l'efficacité et la rigueur d'Enbridge à gérer les fuites de pétrole provenant de ses pipelines. D'autant plus, que le gouvernement du Canada n'impose aucun délai de réponse en cas de déversement. La CSN réclame du gouvernement du Québec, avant qu'il ne puisse autoriser l'entreprise Enbridge à procéder à l'inversion, qu'il exige d'elle qu'elle possède les équipements, le personnel et l'expertise nécessaires pour gérer ces situations avec diligence et efficacement.

La compagnie Enbridge inspecte, présentement, son pipeline pour connaître exactement l'état de cette infrastructure. Pour la CSN, il aurait été préférable que cette inspection soit réalisée par une firme indépendante. Il y a toujours des dangers à laisser une compagnie s'autoévaluer. En effet, nous déplorons que le gouvernement du Québec n'ait pas jugé opportun d'exiger une évaluation indépendante sur l'état du pipeline et semble se contenter d'une contre-expertise. Ainsi, le gouvernement nous demande de faire confiance à une entreprise qui affirmait que le pipeline 6B était en parfait état quelques mois seulement avant que ne survienne le drame de Kalamazoo¹.

Rien de rassurant lorsque l'on sait que le pipeline 6B a des caractéristiques physiques s'approchant de la ligne 9B; il est âgé de 40 ans et le flux de pétrole venait d'être inversé avant que le drame ne survienne. Un rapport du gouvernement américain démontre qu'Enbridge savait depuis 2005 que le pipeline montrait des risques de fissure. De plus, la Commission américaine de sécurité du transport conclut à la suite de cet incident qu'«une culture de déviance semble s'être développée au centre de contrôle d'Enbridge»². La compagnie Enbridge martèle

¹ Déversement de pétrole survenu après un bris dans le pipeline qui a rejeté plus de 20 000 barils de pétrole sur plus de 60 Km dans les eaux de la rivière Kalamazoo au Michigan.

² <http://www.nts.gov/investigations/summary/PAR1201.html> et <http://www.nts.gov/doclib/reports/2012/PAR1201.pdf>

depuis ce déversement qu'elle a fait tout en son pouvoir pour prévenir les fuites de pétrole de ses pipelines.

Pourtant, en juillet 2013, une seconde fuite est survenue sur le même tronçon de la ligne 6B et Enbridge ne l'a toujours pas mentionné au ministère de l'Environnement du Michigan. Celui-ci va émettre 11 constats d'infractions à Enbridge pour ce nouvel incident.

Selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada, 11,9 % des fuites de pipeline au Canada furent détectées par les citoyens, ce qui est comparable à la technologie SCADA³ (Système de surveillance électronique) qui a permis d'en détecter 10,8 %). Pourtant, Enbridge mentionne souvent que cette technologie lui permet de détecter rapidement les déversements. Il faut donc comprendre que celle-ci ne semble pas offrir une meilleure assurance que le regard vigilant des citoyens.

Il est également préoccupant de constater qu'il a fallu attendre que l'ONÉ juge non sécuritaire 117 des 125 stations de pompage d'Enbridge au Canada pour que cette compagnie décide de se conformer aux normes en vigueur, et ce, avec un délai de trois ans. Cette situation tend à prouver que cette société n'est pas préoccupée de la sécurité de ses installations. Vu la vétusté du pipeline de la ligne 9B, nous croyons que le gouvernement doit exiger d'Enbridge qu'elle aille au-delà des normes en vigueur pour assurer l'intégrité des installations.

En plus de l'inversion de flux, Enbridge veut augmenter la quantité de pétrole transporté passant de 240 000 barils par jour (BPJ) à 300 000 BPJ. Il est logique de penser que s'il y a une fuite, la quantité de pétrole déversée sera plus grande et par conséquent les dommages environnementaux le seront également.

Le pétrole provenant des sables bitumineux est un brut contenant plus de soufre et est plus abrasif que le brut léger transporté présentement par la ligne 9B. De plus, on doit additionner à ce brut des produits pétroliers volatils, ceci en vue de réduire sa viscosité afin de pouvoir le transporter d'un bout à l'autre du pipeline. La CSN souhaite une étude sur ces aspects afin de vérifier le pouvoir corrosif du brut albertain. Il y a deux études citées dans le document de consultation qui tente de démontrer qu'il n'y a pas de différence de corrosion produite par le brut provenant des sables bitumineux et les différents bruts lourds. Il aurait été intéressant de citer le rapport de Richard Kuprewicz déposé à l'ONÉ qui conclut que le pipeline d'Enbridge n'a pas été conçu pour transporter le pétrole lourd de l'Alberta, mais bien pour du brut léger. Il permet d'établir aussi que c'est, en partie, pour cette raison qu'il y a un risque élevé de rupture si le projet d'inversion va de l'avant.

³ Supervisory Control and Data Acquisition

Les conclusions du rapport du BAPE sur le projet du pipeline Saint-Laurent présentées à la page 31 du document de consultation sont intéressantes pour nous permettre de comparer la situation entre l'utilisation d'un pipeline neuf et les autres modes de transport du pétrole. Par contre, ce rapport ne tient pas compte de la vétusté du pipeline dont il est question ici, du type du pétrole et de sa provenance. Tout comme il semble ignorer la dévastation environnementale et la violation des droits des autochtones. Nous ne pouvons faire nôtre la conclusion amenée par le BAPE concernant l'inversion du pipeline 9B. Par exemple, en ce qui a trait aux gaz à effet de serre (GES), même si le BAPE conclut que c'est le transport par pipeline qui offre le plus faible taux d'émission, selon nous ceci n'est vrai que si le pétrole a la même provenance, ce qui en l'occurrence n'est pas le cas. Les GES étant un tout indissociable, nous ne pouvons pas seulement nous préoccuper du transport, il faut également prendre en considération l'extraction et le raffinage (ce qui n'était pas dans le mandat du BAPE de 2007). L'Agence internationale de l'énergie conclut qu'en tenant compte de ces trois critères les sables bitumineux canadiens se classent au deuxième rang pour l'intensité d'émission de GES du pétrole importé au Québec, et ce, derrière le Nigéria (environ 3,6 du pétrole importé). La quantité importante de GES émise par le pétrole des sables bitumineux ne provient pas seulement de son extraction, mais en partie de son raffinage. Il se fera en sol québécois, donc augmentera la quantité de GES émis sur notre territoire.

Il est également mentionné dans le document de consultation publique que le « gouvernement du Québec pourrait exiger que l'Office balise les catégories de pétrole qui transiteront par la canalisation 9B vers Montréal de manière à éviter tout accroissement des importations de pétrole lourd vers le Québec. » La CSN partage l'idée d'encadrer l'importation du pétrole lourd. D'ailleurs, le gouvernement de l'Ontario a déposé une plaidoirie devant l'ONÉ (Annexe 3), dans laquelle il mentionnait les conditions manquantes pour qu'il approuve en totalité ce projet. Une alliance avec le gouvernement ontarien aiderait sans aucun doute le Québec dans sa démarche. En effet, bien que ce projet soit de juridiction fédérale, l'exemple de la Colombie-Britannique nous démontre qu'une forte mobilisation permet parfois que certains projets se bonifient ou soient annulés au profit de la sécurité des citoyens et de l'environnement⁴.

Il est également mentionné dans le document de consultation que « le Québec peut encadrer la capacité des raffineries à traiter le pétrole. », ceci est tout à fait vrai en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cependant, nous savons d'ores et déjà que les pressions seront importantes pour que ces autorisations soient délivrées. La raffinerie Suncor ne vient-elle pas d'annoncer un investissement important pour permettre à ses installations de Montréal-Est de pouvoir raffiner du pétrole venant de l'Ouest?

⁴ Nothern Gateway

Les personnes d'abord

Nous croyons important d'aborder ici une question spécifique en regard des communautés autochtones. Nous voulons d'entrée de jeu, rappeler que le Canada a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous faisons référence particulièrement à l'article 32 de cette déclaration qui prévoit premièrement que les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources. Deuxièmement, on y mentionne que les États doivent consulter les peuples autochtones concernés et qu'ils doivent coopérer avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.

Le concept de consentement libre et éclairé est central dans cet article et selon nous, elle impose une démarche particulière de consultation auprès des communautés autochtones concernées par ce projet en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause.

La CSN a été particulièrement active avec les communautés autochtones et les autres organisations de la société civile pour que le Canada et le Québec adhèrent à cette déclaration. Nous avons tous maintenant le devoir de l'utiliser pour qu'elle se matérialise en gestes concrets.

Ce pipeline, âgé de près de 40 ans, a pour caractéristique de traverser des zones densément peuplées et des cours d'eau en amont de prises d'eau potable. Il faut mentionner qu'advenant une contamination de l'eau par une fuite provenant du pipeline, à moins que le gouvernement n'en décide autrement, il sera de la responsabilité des citoyens de faire la preuve que cette contamination provient véritablement de cette infrastructure. Or, nous savons qu'il s'agit de dossier complexe dont les preuves sont difficiles à produire et que les délais judiciaires sont extrêmement longs. Mais par-dessus tout, nous savons qu'une fois l'eau contaminée, il s'avère difficile, voire impossible, de retrouver une eau de qualité.

Devant l'ONÉ, certaines municipalités du Québec ont fait valoir qu'elles n'avaient pas reçu, de la part d'Enbridge, son plan des mesures d'urgence. D'ailleurs, Enbridge aurait même attendu les audiences de l'ONÉ pour remettre ceux-ci aux municipalités, alors que ce pipeline est en activité depuis 37 ans. Il est inutile de rappeler qu'en cas de déversement la réponse des premiers répondants doit être la plus efficace possible et pour ce faire, il faut une bonne communication entre tous les intervenants. Il semble évident qu'Enbridge n'a pas pleinement assumé ses responsabilités en la matière.

La CSN s'inquiète aussi de la capacité d'Enbridge de faire face à ses obligations advenant un incident. En effet, la couverture d'assurance d'Enbridge serait d'environ 685 millions de dollars. Ces sommes nous semblent insuffisantes et nous laissent perplexes, car à titre d'exemple, le déversement à Kalamazoo⁵ a déjà coûté plus d'un milliard de dollars. Comme nous savons aussi que laisser à elles-mêmes, les entreprises ne vont pas au-delà des réglementations existantes nous appuyons le gouvernement du Québec dans sa volonté d'encourager le gouvernement fédéral à renforcer le régime de sécurité des pipelines. Il faut exiger de meilleures garanties financières des entreprises, cela est une évidence.

⁵ <http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201309/21/01-4691748-enbridge-hantee-par-son-passe.php>

Les bénéfices économiques anticipés

Il n'est pas facile de se faire une idée précise des impacts économiques du projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge, puisque plusieurs approches peuvent être utilisées : analyse coûts-bénéfices, analyse entrées-sorties, etc. De plus, les approches reposent sur des hypothèses différentes qui à leur tour conduisent à des résultats tout aussi différents. Dans le document déposé par le gouvernement pour la consultation publique⁶, on ne trouve pas d'estimation des impacts économiques qu'aurait au Québec l'investissement de 129 millions de dollars nécessaire à l'inversion du flux de l'oléoduc 9B.

Le gouvernement a plutôt choisi d'estimer les impacts économiques qui découleraient de la fermeture des deux raffineries qui restent au Québec (Suncor à Montréal-Est et Valero [Ultramar] à Lévis). Ce faisant, le gouvernement accrédite l'idée qu'en l'absence de l'inversion de l'oléoduc 9B, c'est l'existence même du secteur du raffinage québécois, et des entreprises qui y sont directement reliées, qui serait menacée. Les entreprises du secteur abondent dans le même sens. Sur la base de l'analyse entrées-sorties, réalisée par le ministère des Finances et de l'Économie, qui est fondée sur le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, 7 495 emplois seraient menacés si le projet d'Enbridge n'est pas réalisé (1 405 emplois directs et 6 090 emplois indirects). De plus, les perspectives de croissance des secteurs des produits chimiques, des produits en plastique et en caoutchouc seraient affectées négativement à long terme. Même si on acceptait la logique du gouvernement, son estimation des pertes d'emplois paraît exagérée, puisque dans le modèle intersectoriel de l'ISQ, il y a 1,66 emploi indirect pour chaque emploi direct dans l'industrie de la fabrication de produits du pétrole et du charbon, et non pas 4,33 comme dans l'estimation du ministère des Finances et de l'Économie.

Alors que les analyses d'impact économique s'appuient d'ordinaire sur des hypothèses conservatrices pour évaluer des projets, les estimations du gouvernement reposent sur un scénario catastrophe. C'est forcer la note de dire que l'existence du secteur du raffinage et de la pétrochimie au Québec dépend entièrement de la réalisation du projet d'Enbridge. Les deux raffineries du Québec sont toujours en activité parce qu'elles sont rentables. Par ailleurs, si le pétrole brut de l'Ouest canadien est effectivement moins coûteux que le pétrole importé, c'est parce qu'il est plus lourd et a une teneur plus forte en soufre. Pour les raffineries, il en coûte plus cher de transformer ce pétrole lourd que les pétroles légers qui sont importés actuellement au Québec (Algérie, Royaume-Uni, Norvège, etc.). Ce phénomène vient réduire l'avantage occasionné par un prix d'achat plus faible pour le pétrole lourd canadien. Les raffineries du Québec étant équipées pour raffiner du pétrole léger, nous croyons qu'elles devront investir dans de nouveaux équipements pour transformer le pétrole lourd canadien en produits pétroliers. Il n'y a donc aucune assurance que ces produits pétroliers seraient moins coûteux, plus compétitifs, qu'ils le sont présentement. S'il y a effectivement une réduction des

⁶ *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, gouvernement du Québec, novembre 2013.

coûts, elle risque de se traduire par une augmentation des marges de profit des raffineries, et non pas par une réduction des prix à la pompe pour les consommateurs. Finalement, dès que le pétrole lourd canadien trouvera son chemin sur le marché mondial, on peut s'attendre à ce qu'il se transige à un niveau comparable aux autres pétroles du même type, et le différentiel de prix qui favorise actuellement le pétrole canadien et nord-américain par rapport aux pétroles importés disparaîtra, et avec lui un des principaux arguments en faveur de l'inversion du flux de l'oléoduc 9B.

D'autres ont aussi tenté d'évaluer l'impact économique du projet d'Enbridge, en utilisant d'autres approches que celles du gouvernement, et n'arrive pas aux mêmes conclusions. Soulignons les travaux de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) qui conclut que l'investissement d'Enbridge se traduira par moins de 51 emplois directs et indirects à court terme et aucun emploi additionnel à long terme. En ajoutant dans leur analyse la possibilité d'investissement nouveau,⁷ ce projet générerait 200 emplois à court terme et 100 emplois à long terme. Au total, les deux projets représenteraient donc 250 emplois à court terme et 100 emplois à long terme. Du point de vue de l'emploi, les effets du projet d'Enbridge nous semblent modestes. Une autre analyse, celle de The Goodman Group (TGG) présentée dans le cadre des audiences de l'Office national de l'énergie sur le projet d'Enbridge⁸, conclut donc que les coûts relatifs au projet excèdent, et dans certains cas de manière importante, les bénéfices qui en découlent. Les bénéfices seraient moindres que le laisse entrevoir Enbridge, car selon eux, il n'est pas raisonnable de croire que la différence de prix entre le pétrole brut nord-américain et celui qui est importé demeurera importante et augmentera même lors des trente prochaines années. Il y a d'ailleurs des indications croissantes que la diminution des importations de pétrole brut en Amérique du Nord exercera des pressions à la baisse sur le prix mondial du pétrole brut.

Au-delà de ses impacts strictement économiques, le projet d'Enbridge a une conséquence importante au niveau de la politique énergétique du Québec, celle d'ouvrir le marché québécois au pétrole des sables bitumineux de l'Ouest canadien. Comme nous l'avons dit, il est clair que du point de vue de la lutte au changement climatique, cela ne représente pas un progrès, même si cela ne compromet pas nécessairement les objectifs québécois de réduction des gaz à effet de serre (par exemple, la consommation de pétrole peut continuer de diminuer malgré le recours au pétrole de l'Ouest canadien). Même si la transition des hydrocarbures aux énergies propres se fera progressivement, compte tenu de l'importance des hydrocarbures dans notre économie, les impacts économiques négatifs attendus du réchauffement climatique devraient nous inciter dès maintenant à choisir les

⁷ Nous référons ici à l'intention de Valero d'investir 140 millions de dollars au Québec si le projet va de l'avant.

⁸ *The Relative Economic Costs and Benefits of the Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion*, Ian Goodman, Brigid Rowan, The Goodman Group, 6 août 2013.

options énergétiques les moins dommageables du point de vue environnemental, lorsque c'est possible.

Conclusion

Le pipeline 9B est âgé de près de 40 ans et il n'a pas été conçu pour transporter du pétrole lourd. Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Québec qu'une étude, effectuée par des experts indépendants, portant sur les aspects environnementaux et socioéconomiques soit faite afin d'obtenir des garanties quant à la protection des milieux de vie et de l'environnement immédiat à l'oléoduc. Cette étude devrait, entre autres, vérifier les conséquences et les risques du changement de type de pétrole et mesurer l'effet d'une augmentation de la quantité de pétrole transitant par cet oléoduc. Nous demandons qu'elle soit rendue publique par le gouvernement afin d'informer et de protéger la population. La CSN considère que l'absence d'études sérieuses nous empêche d'avoir des garanties nécessaires. Considérant les conséquences écologiques et économiques pour le Québec, le gouvernement doit s'assurer de réduire au minimum les risques d'un déversement.

Ainsi, selon nous, les catastrophes qui s'accumulent et les impacts négatifs sur l'environnement constatés, ici et ailleurs, commandent la plus grande prudence et une prise de décision éclairée. Le drame de Lac Mégantic a mis en lumière l'incurie du gouvernement Harper. Nous connaissons le préjugé favorable de ce gouvernement à l'égard de l'exploitation des sables bitumineux, lequel l'aura même conduit à renier les engagements du Canada envers le protocole de Kyoto. Il faudrait être bien naïf pour croire que le gouvernement Harper pourrait prendre fait et cause pour le Québec quand vient le temps de parler du développement de l'Alberta. Dans ce sens, le gouvernement du Québec est le seul à pouvoir défendre l'intégrité de son territoire et de son environnement. Voilà une raison suffisante selon nous, pour qu'il décrète dès maintenant un moratoire complet concernant ce projet.

Difficile aussi de ne pas voir dans ce projet d'inversion de l'oléoduc, une façon de permettre l'expansion des sables bitumineux albertains. Nous le savons, l'industrie pétrolière cherche une voie de sortie à ce pétrole hautement nocif pour l'environnement. Le gouvernement du Québec a les leviers et les moyens de ne pas faire du territoire du Québec une voie de passage par laquelle nous assumerions tous les risques, alors que d'autres empocheraient tous les bénéfices.

Enfin, la CSN tient à souligner que dans une perspective de développement durable, nous devons plutôt chercher à réduire significativement notre dépendance au pétrole et rechercher une utilisation plus grande des énergies renouvelables. Ainsi, la question de l'inversion de la ligne 9b d'Endbridge doit aussi être examinée à l'aune de cet objectif. Si le gouvernement peut y voir une certaine opportunité économique, fortement critiquable et critiquée, nous croyons que d'autres avenues sont aussi possibles. En effet, le Québec a la chance de pouvoir compter sur un fort potentiel de production d'énergie propre. Il n'en tient qu'à nous, comme société, de faire les choix collectifs pour le canaliser dans le sens d'une révolution écologique qui serait aussi le gage de notre prospérité.

Recommandations

- **Que le gouvernement décide d'un moratoire complet et immédiat sur le projet d'inversion de l'oléoduc 9b d'Enbridge;**
- **Qu'avant de permettre son inversion, le gouvernement du Québec s'assure d'abord de mesurer tous les impacts sociaux et économiques, de même que tous les risques environnementaux de ce projet;**
- **Que, dans l'éventualité où l'inversion de l'oléoduc soit autorisée, le gouvernement du Québec s'assure qu'Enbridge possède les équipements, le personnel et l'expertise nécessaires pour gérer ces situations avec diligence et efficacement;**
- **Que, dans l'éventualité où l'inversion de l'oléoduc soit autorisée, le gouvernement du Québec exige de meilleures garanties financières des entreprises de façon à pallier tous risques environnementaux.**